Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 64 (1913)

Heft: 9

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- Art. 4. Une somme égale au produit présumé des redevances de gestion payées par les associations reconnues d'utilité publique, les sociétés de secours mutuels approuvées, les particuliers et les sociétés, sera mise à la disposition de l'administration forestière pour servir au paiement de ses frais supplémentaires de gestion.
- Art. 5. Les acquisitions de bois, forêts ou terrains à boiser bénéficieront des dispositions de l'art. 10 de la loi du 20 juillet 1895 et seront comprises dans la quotité des placements que les caisses d'épargne peuvent effectuer en valeurs locales, sans que, toutefois, le montant total de ces acquisitions puisse excéder un dixième du capital de la fortune personnelle.
- Art. 6. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.
- Ecole nationale des Eaux et Forêts. Par décret en date du 31 août 1913, M. Vivier, conservateur à la direction générale, est nommé directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, en remplacement de M. Dubreuil, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



Avis.

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, division forestière.

Cours de l'hiver 1913-1914. - Principal: M. le professeur Decoppet.

 $1^{\rm er}$ semestre. — Rudio: Mathématiques supérieures, 5 h.; exercices, 2 h. — Winterstein: Chimie anorganique, 5 h.; répétitions, 1 h. — Jaccard: Botanique générale, 4 h. — Schröter: Botanique systématique I, 1 h. — Keller: Zoologie générale, 4 h.; répétitions, 1 h. — Schardt: Géologie générale, 4 h.; répétitions, 1 h. — Zwicky: Dessin de plans, 3 h.; calculs techniques, 1 h. — Früh: Météorologie et climatologie, 2 h. — Recommandé: Keller: Laboratoire de zoologie, 2 h.

3^{me} semestre. — Schweizer: Physique, 4 h.; répétitions, 1 h. — Engler: Sylviculture I, 5 h.; excursions exercices, 8 h. — Wiegner: Connaissance des sols, 2 h. — Schellenberg: Phytopathologie, 2 h. — Jaccard et Schellenberg: Exercices de microscopie, II^e partie, 2 h. — Platter: Economie politique, 3 h.; répétitions, 1 h. — Charton: Economie politique (en français), 2 h.; répétitions, 1 h. — Grubenmann: Détermination des minéraux, 1 h.

 5^{me} semestre. — Felber: Aménagement, 4 h.; exploitation et technologie, 4 h.; exercices et excursions, 8 h. — Engler: Sylviculture, II^{me} partie, 1 h. Zwicky: Construction de routes, 3 h.; exercices 2 h.; mécanique, 3 h.; exercices, 2 h. — Rælli: Droit, 4 h. — Platter: Science financière, 2 h.; répétitions, 1 h. — Charton: Science financière (en français), 2 h.; répétitions, 1 h.

7^{me} semestre. — Decoppet: Politique et gestion forestières, 5 h.; exercices de séminaire (en français), 2 h. — Felber: Estimation, 2 h.; exercices, 1 h. — Moos: Alpiculture, 1 h.

Aufsätze: Die Betriebsordnung im Plenterwald. Von R. Balsiger in Bern. — Forstzoologisches aus dem Kaukasus. Von Prof. Dr. C. Keller. — Mitteilungen: Forstliche Studienreise vom 9.—14. Juni 1913. — Die Jahresversammlung des schweizer. Forstvereins vom 6.—8. Juli 1913 in Glarus. — Holzschwelle oder Eisenschwelle. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.



Ravages du *Ptelobius vestitus* sur le Pistachier (*Pistazia mutica*), Caucase.